

ID: 031-200023596-20250325-DP144_2025-DE



Toulouse, le 25 mars 2025

Décision prise par le Président de Réseau31

n°DP144-2025

Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du SMEA31 et notamment l'article 13.2;

Vu la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L123-1 et suivants relatif aux champs d'application et objet de l'enquête publique ;

Vu la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical en date du 13 février 2025 ;

Considérant que les compétences assainissement collectif eaux usées ont été transférées par la commune de Bourg d'Oueil à Réseau31;

Considérant la convention du 08 mars 2021 conclue entre Réseau31 et la commune de Bourg d'Oueil afin d'établir son schéma directeur des eaux usées et de son zonage d'assainissement ;

Considérant le schéma directeur eaux usées établi par Réseau31 ;

Considérant la procédure d'enquête publique spécifique d'élaboration du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Bourg d'Oueil;

Considérant l'avis favorable du 11 mars 2025 de la commune de Bourg d'Oueil relatif au projet de zonage de l'assainissement eaux usées ;

Considérant la dispense d'évaluation environnementale de la MRAe 2024DKO63 du 21 novembre 2024, relative au projet de zonage de l'assainissement des eaux usées de la commune de Bourg d'Oueil;

décide

Article 1 : de valider le projet de zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Bourg d'Oueil ;

Article 2 : de soumettre ce projet de zonage d'assainissement eaux usées à enquête publique.

Jean-Pierre COMET

Vice-Président

Annexe(s) : zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Bourg d'Oueil

Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le 30/04/2025







Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : SMEA31 - SERVICE MIXTE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DE HAUTE GA Utilisateur : Télétransmission Actes Télétransmission Actes

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DP144_2025
Objet:	Zonage d'assainissement des eaux usée de la commune
	de Bourg d'Oueil
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-03-25 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières:	2.1 - Documents d urbanisme
Identifiant unique:	031-200023596-20250325-DP144_2025-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Туре	Taille	
Enveloppe métier	text/xml	890 o	
Nom métier : 031-200023596-20250325-DP144_2025-DE-1-1_0.xml			
Document principal (Délibération)	application/pdf	426.6 Ko	
Nom original: DP144_2025 ApprobationZonageEU-Bourg-D'Oueil.pdf			
Nom métier :			
99_DE-031-200023596-20250325-DP144_2025-DE-1-1_1.pdf			

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	14 avril 2025 à 10h31min14s	Dépôt initial
En attente de transmission	14 avril 2025 à 10h31min17s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	14 avril 2025 à 10h31min38s	Transmis au MI
Acquittement reçu	14 avril 2025 à 10h31min49s	Reçu par le MI le 2025-04-14